

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 13 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 7 Juin 2019

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, FORTIN Christophe, BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, GROLLEAU Magalie, BENIT Julien, COULAIS Jérôme, RENOUE Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : MERLET Serge, MAUME Simone, PUAUD Hélène,

Secrétaire de séance : Maryse TETRAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Au cours de sa séance du 13 Juin 2019, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Madame Maryse TETRAULT,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 9 Mai 2019,

1. Transports scolaires « ALEOP » à compter de la rentrée 2019/2020

➤ Problématique sur la fin de la gratuité de la navette dans le cadre du RPI – décision sur une prise en charge par la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- de verser une aide de 55 €/an et par enfant empruntant la navette dans le cadre du RPI, à partir de la rentrée scolaire 2019/2020,
- de verser une aide de 50 €/an et par enfant empruntant le circuit (du domicile à l'école) sur les 110 € réglé par les familles, à partir de la rentrée scolaire 2019/2020,
- qu'une délibération devra être prise chaque fin d'année scolaire pour lister nominativement les familles pour lesquelles un remboursement sera effectué, à l'appui d'un justificatif de paiement et d'un RIB déposés en Mairie,
- que cette aide sera proratisée en fonction des mois d'utilisation du service.

2. Jury d'assise 2020 : tirage au sort d'un juré

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort d'une personne pour la présenter sur la liste éventuelle des jurés.

Le tirage au sort désigne la ligne n° 8 de la page 72 de la liste électorale.

Monsieur Julien REMPILLON est proposé comme membre possible sur la liste des jurés.

3. Avis sur l'Arrêt du PLUi du Pays de Sainte Hermine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté,
- Souhaite apporter la modification suivante concernant le recul minimal de 15 mètres pour les constructions nouvelles hors agglomération, page 65 du Règlement écrit :

2. Hors agglomération, les constructions nouvelles s'implanteront avec un recul minimum de :

...

- ✓ 15 mètres de l'axe des par rapport aux autres voies et emprises publiques.

4. Avis sur l'arrêt du PLUi du Pays de Chantonnay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté.

5. Demande de subvention de l'Association la Marelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de ne pas donner suite à la demande de don d'un euro par enfant scolarisé à l'école des deux lays pour avoir accès à une animation dans le cadre de la fête des écoles.

6. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthie, le 20 Juin 2019

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

